

APPROBATION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL DE LA MEDIATHQUE MUNICIPALE

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite « Loi Robert », désormais inscrite dans le code du patrimoine, définit ce que sont les bibliothèques territoriales, en précisant leurs missions et les grands enjeux en matière d'accès à la culture :

Les bibliothèques proposent des collections mais aussi des **services** : animations, activités, outils...

Les bibliothèques doivent être **inclusives** et permettre l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles s'appuient sur les partenaires du territoire pour développer une action culturelle.

La loi institue la **liberté et la gratuité d'accès** aux bibliothèques. Toute personne a la possibilité d'entrer dans une bibliothèque, quelle que soit sa commune de résidence, même si l'inscription pour emprunter peut, elle, être payante.

Les **collections** des bibliothèques doivent être diverses et représenter la pluralité des courants d'opinion.

Aussi, après avoir travaillé avec les autres bibliothèques de l'agglomération sur le projet de développement de la lecture publique à l'échelle du réseau « Les Balises », la Médiathèque Municipale a élaboré son projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) tel que préconisé par l'article L. 310-6 du code du patrimoine :

« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant. »

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le PCSES de la Médiathèque municipale qui pose les enjeux, les objectifs et le plan d'actions de l'établissement.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 10 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Monsieur Julien VEYER Adjoint au Maire

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoint au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET,
Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Monsieur Daniel BOLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur ASSICE.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Médiathèque annexé ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

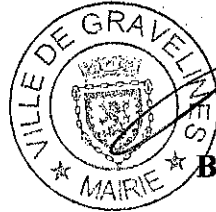
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 JUIN 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Secrétaire de Séance,



Julien VEYER

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **23 JUIN 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **23 JUIN 2026**